

**DEUXIEME SUPPLEMENT EN DATE DU 7 MARS 2019  
AU PROSPECTUS DE BASE EN DATE DU 5 SEPTEMBRE 2018**

**AMUNDI FINANCE EMISSIONS**

en qualité d'émetteur  
(Société anonyme de droit français)

**CREDIT AGRICOLE S.A.**

en qualité de garant des Titres émis par Amundi Finance Emissions  
(Société anonyme de droit français)

**PROGRAMME D'EMISSION D'OBLIGATIONS  
de 10.000.000.000 d'euros**

Le présent supplément (le "**Supplément**" ou le "**Deuxième Supplément**") complète et doit être lu conjointement avec le prospectus de base relatif au programme d'émission d'obligations de 10.000.000.000 d'euros d'Amundi Finance Emissions (l'"**Emetteur**") qui a reçu le visa de l'Autorité des marchés financiers (l'"**AMF**") n° 18-416 en date du 5 septembre 2018 et le premier supplément au prospectus de base qui a reçu le visa de l'AMF n° 18-533 en date du 23 novembre 2018 (le "**Premier Supplément**"), qui ensemble constituent le prospectus de base (le "**Prospectus de Base**").

Le Deuxième Supplément a été soumis à l'approbation de l'AMF qui l'a visé sous le n°19-086 le 7 mars 2019, en sa qualité d'autorité compétente pour approuver ce Supplément comme un supplément au Prospectus de Base au sens de l'article 16.1 de la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée par la Directive 2010/73/UE du Parlement Européen et du Conseil du 24 novembre 2010 (la "**Directive Prospectus**").

A l'exception de ce qui figure dans le présent Supplément, aucun fait nouveau, erreur ou inexactitude qui est susceptible d'avoir une influence significative sur l'évaluation des Titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du Prospectus de Base et du Premier Supplément.

Dans l'hypothèse d'une contradiction entre toute déclaration faite dans le présent Supplément et toute déclaration contenue ou incorporée par référence dans le Prospectus de Base, les déclarations du présent Supplément prévaudront.

Le Deuxième Supplément a pour objet :

- d'incorporer par référence :
  - Les rapports financiers (non audités) du quatrième trimestre et de l'année 2018 publiés par Crédit Agricole S.A le 14 Février 2019 annonçant les résultats du quatrième trimestre et de l'année 2018 du Garant ;
  - La présentation, incluant les annexes, publiée par Crédit Agricole S.A le 14 Février 2019 relative aux résultats du quatrième trimestre et de l'année 2018 du Garant ;
  - Les comptes consolidés au 31 décembre 2018 du groupe Crédit Agricole S.A. arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 13 février 2019 (version non auditée) et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires ; et
  - Les comptes consolidés au 31 décembre 2018 du Groupe Crédit Agricole arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 13 février 2019 (version non auditée) et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires.
- de modifier en conséquence le "Résumé du Programme" et l'Annexe – "Résumé de l'Emission" du Modèle des Conditions Définitives en lien avec le Prospectus de Base ; et
- de modifier en conséquence le chapitre "Informations Générales".

Ce Deuxième Supplément est disponible sur (a) le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)), (b) le site Internet

Internet de l'Emetteur ([www.amundi-finance-emissions.com](http://www.amundi-finance-emissions.com)) et des copies pourront être obtenues auprès de l'établissement désigné de l'Emetteur, du Garant et de l'Agent Payeur.

Conformément à l'Article 212-25 du Règlement Général de l'AMF, tel qu'amendé, dans le cadre d'une offre au public, les investisseurs qui ont déjà accepté d'acheter des Obligations ou d'y souscrire, avant que le Supplément ne soit publié ont le droit de retirer leur acceptation pendant une période de deux jours ouvrés après la publication du présent Supplément (soit jusqu'au 12 mars 2019 17h00).

## TABLE DES MATIERES

<b>TABLE DES MATIERES.....</b>	<b>3</b>
<b>RESUME DU PROGRAMME .....</b>	<b>4</b>
<b>DOCUMENTS INCORPORES PAR REFERENCE .....</b>	<b>13</b>
<b>LE TABLEAU DE CONCORDANCE.....</b>	<b>15</b>
<b>MODELE DE CONDITIONS DEFINITIVES TITRES DE [PLUS]/[MOINS] DE 100.000 EUROS.....</b>	<b>17</b>
<b>INFORMATIONS GENERALES .....</b>	<b>23</b>
<b>RESPONSABILITE DU DEUXIEME SUPPLEMENT.....</b>	<b>25</b>

## **RESUME DU PROGRAMME**

1. L'Elément B.4b de la Section B en pages 8 et 9 du Prospectus de Base est supprimé dans son intégralité et remplacé comme suit:

<p><b>B.4b</b></p>	<p>Tendances</p>	<p>En 2018, même si la croissance économique est restée significativement positive dans les grandes régions du monde, d'importantes divergences sont apparues. Soutenue par les mesures budgétaires de l'Administration Trump, l'économie américaine a affiché une très bonne tenue. Il n'en a pas été de même pour la zone euro, où la croissance a été très décevante en raison de facteurs à la fois internes et externes. Enfin, la situation s'est dégradée progressivement dans les pays émergents, très exposés au ralentissement chinois et aux tensions commerciales internationales.</p> <p><b>Etats-Unis</b></p> <p>L'année 2018 a été synonyme de solides performances économiques pour les États-Unis : après un démarrage timide en début d'année, la croissance a nettement accéléré au T2 et au T3, profitant du stimulus budgétaire apporté par le « Tax Cut and Jobs Act » de 2017. Si les effets sur la consommation des particuliers n'ont été visibles que dans un second temps (les dépenses personnelles ayant affiché des niveaux particulièrement faibles au T1, pour accélérer seulement en fin d'année), l'investissement non résidentiel a fortement progressé durant les 6 premiers mois de 2018 avant d'accuser un net ralentissement au T3. L'investissement résidentiel, quant à lui, a pesé sur la croissance tout au long de l'année. La confiance est restée particulièrement bien orientée dans tous les secteurs de l'économie américaine. Chez les ménages, l'optimisme n'a cessé de se renforcer, et seul le T4 a révélé quelques signes de ralentissement. La confiance des entreprises, tant du côté des services que de l'activité manufacturière, est restée proche de ses sommets durant la majeure partie de l'année. Le marché du travail a poursuivi son amélioration, surpassant même les précédents pics selon de nombreux indicateurs. Du côté des salaires, la croissance s'approche peu à peu des tendances observées lors des cycles précédents, même si elle reste encore inférieure. Durant la première partie de l'année, l'inflation sous-jacente et l'inflation officielle ont fortement rebondi de leurs points bas de 2017 alors que les effets négatifs temporaires se dissipaient. Plus particulièrement, l'indice général a profité dans une large mesure des effets de base positifs des prix de l'énergie. Néanmoins, avec la diminution de ces effets en seconde partie d'année, les deux indices des prix ont fini par converger vers des niveaux plus faibles pour s'inscrire à un peu plus de 2 % à l'heure actuelle. La Réserve fédérale a continué de durcir sa politique monétaire en procédant à 4 relèvements de taux durant l'année, au vu de la croissance solide et de l'inflation stable. La mise en place des droits de douane par Washington à l'encontre d'un grand nombre d'importations chinoises et d'autres partenaires commerciaux clés a conféré à la politique commerciale américaine un aspect conflictuel, alimentant les craintes d'une guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine, dont les effets négatifs pèseront sur la croissance des échanges et la confiance.</p> <p><b>Zone euro</b></p> <p>Les chiffres économiques européens ont beaucoup déçu en 2018. En effet, la croissance du PIB de la zone euro n'a été que de 1% au cours des 3 premiers trimestres de l'année, contre 2% au cours des trois derniers trimestres de 2017. Plusieurs facteurs négatifs ont joué. Tout d'abord, l'activité industrielle et les exportations ont été pénalisés par le niveau élevé de l'euro en début d'année et par les tensions commerciales internationales. De plus, pour des raisons temporaires (liées à des changements de normes anti-pollution) la production automobile allemande a fortement reculé au T3. La hausse du cours du baril jusqu'en octobre a également été un facteur négatif. Par ailleurs, l'incertitude politique est restée un thème majeur, à des degrés divers, dans les grands pays : difficulté à constituer une majorité gouvernementale en Allemagne en début d'année, bras de fer budgétaire entre l'Italie et la Commission Européenne à partir de l'été, importantes tensions sociales en France au T4. Ajoutons qu'en fin d'année la visibilité concernant les modalités du <i>Brexit</i> restait très faible. Concernant l'inflation, si la hausse de l'indice général a temporairement dépassé 2% sur un an en raison de la hausse des prix de l'énergie, celle de l'indice sous-jacent (hors énergie et alimentation) est restée bloquée aux alentours de 1%. La Banque Centrale Européenne a mis fin, en décembre, à son programme d'achats d'actifs, mais sa capacité à relever ses taux directeurs en 2019 restait très incertaine.</p>
--------------------	------------------	---

### **Economies émergentes**

Malgré des divergences significatives entre les pays, la croissance des économies émergentes a été robuste au premier trimestre 2018 dans un contexte mondial porteur. En revanche, à partir du second trimestre, cette dynamique s'est quelque peu enrayée. Tout d'abord, la normalisation de la politique monétaire américaine ainsi que la forte appréciation du dollar ont conduit de nombreuses banques centrales émergentes à mettre un terme à leur politique d'assouplissement monétaire voire à augmenter leurs taux, y compris parmi les banques centrales des pays asiatiques jusque-là relativement épargnées. Ensuite, les marchés émergents ont continué d'être à la peine, affaiblis par l'accroissement des risques géopolitiques/internationaux et des risques idiosyncratiques qui se sont mués en véritables épisodes de crise (Turquie, Argentine etc). Enfin, la guerre commerciale entre les Etats-Unis et la Chine a pesé sur les économies émergentes à de nombreux égards : i) elle a limité l'expansion du commerce mondial et donc de la croissance réelle et ii) elle a accru le niveau d'incertitude et l'aversion au risque des marchés financiers durcissant les conditions de financements dans les pays émergents. In fine, la croissance globale des émergents en 2018 devrait être proche de 5% en moyenne annuelle soit légèrement supérieure à celle de l'année 2017 (4.8%). Il s'agit toutefois d'un effet de base lié au rebond de la croissance en Inde, la plupart des économies émergentes et plus particulièrement en Asie, ayant ralenti.

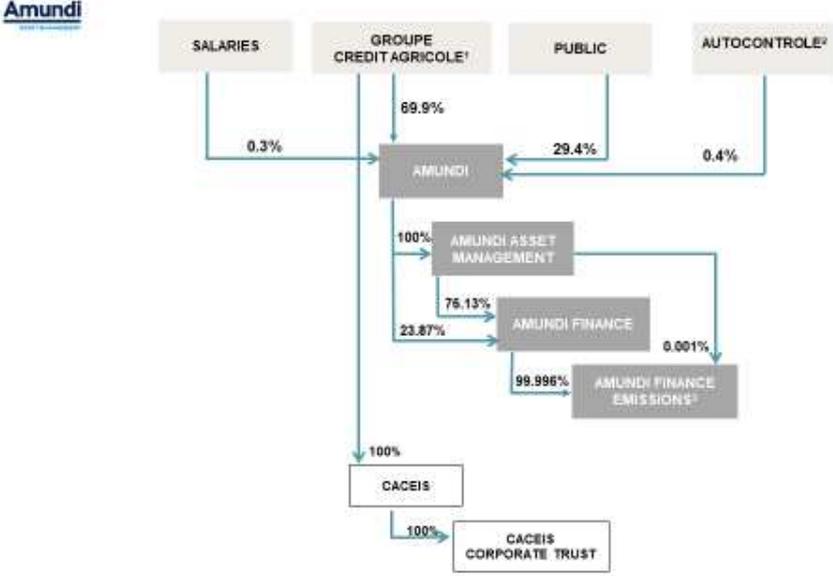
### **Marchés de taux**

Les marchés de taux ont été marqués par la baisse des taux longs des obligations souveraines. Le taux 10 ans américain a fini l'année à 2.6% après avoir atteint un pic à 3.26% début novembre. Le taux 10 ans allemand est passé fin décembre sous la barre des 0.2% soit un niveau inférieur à celui observé au début de 2018. De plus, le marché a révisé très largement à la baisse les anticipations de hausse de taux pour la Fed et la BCE. Le marché anticipe même maintenant une baisse des taux US en 2020. Cet appétit pour les actifs sans-risque s'explique par la crainte des investisseurs quant à la solidité de l'économie mondiale dans un environnement où les grandes banques centrales retirent peu à peu leurs mesures de soutien. En effet, les grandes banques centrales normalisent -à des rythmes différents- leur politique monétaire. La Fed a déjà entamé la réduction de la taille de son bilan et la BCE a arrêté son programme de rachat d'actif en décembre.

### **Marchés d'actions**

Le MSCI AC a perdu -11.2% en devises locales et -6.7% en euros. Il s'agit globalement d'une année de forte baisse généralisée sur les marchés d'actions. En devises locales, les Etats-Unis ont baissé de -6.3%, la zone euro -14.7%, l'Europe de -13.1%, les marchés émergents de -12.3% et le Japon de 16.8%. L'année se divise en 4 périodes. Le mois de janvier a été positif dans la foulée de 2017, puis la baisse l'a emporté jusqu'à fin mars, la hausse des taux longs américains provoquant un premier décrochage, d'autant que fin mars la volonté de la maison blanche de corriger les déséquilibres bilatéraux de balance commerciale ont commencé à peser. S'en est suivi une période de divergence entre les Etats-Unis, soutenus par les effets positifs de sa réforme fiscale et le reste du monde jusqu'en octobre. Pour la seconde fois de l'année, la hausse des taux longs provoqua une chute généralisée des marchés d'actions, y compris du marché américain, et notamment des valeurs de technologie les plus en vue. La baisse s'est même accélérée en Décembre, fait historiquement très rare.

2. L'Elément B.5 de la Section B en pages 9 et 10 du Prospectus de Base est supprimé dans son intégralité et remplacé comme suit :

<p><b>B.5</b></p>	<p><b>Le groupe et la position de l'Emetteur et du Garant au sein du groupe :</b></p>	<p>L'Emetteur est une filiale à 99,996% d'Amundi Finance entrant dans le périmètre d'application du régime de gouvernance d'entreprise suivi par le groupe Amundi, qui vise à s'assurer que le contrôle direct ou indirect exercé sur l'Emetteur n'est pas abusif. Amundi Finance est une filiale du groupe Amundi qui fait partie du groupe Crédit Agricole comme indiqué ci-dessous.</p>  <p><b>Amundi</b></p> <p>SALARIES : 0,3% → AMUNDI</p> <p>GRUPE CREDIT AGRICOLE<sup>1</sup> : 69,9% → AMUNDI</p> <p>PUBLIC : 29,4% → AMUNDI</p> <p>AUTOCONTROLE<sup>2</sup> : 0,4% → AMUNDI</p> <p>AMUNDI : 100% → AMUNDI ASSET MANAGEMENT</p> <p>AMUNDI ASSET MANAGEMENT : 75,13% → AMUNDI FINANCE</p> <p>AMUNDI : 23,87% → AMUNDI FINANCE</p> <p>AMUNDI FINANCE : 99,996% → AMUNDI FINANCE EMISSIONS<sup>3</sup></p> <p>AMUNDI : 100% → CACEIS</p> <p>CACEIS : 100% → CACEIS CORPORATE TRUST</p> <p><small>1. Incluant les participations de Crédit Agricole SA, SACAM Développement et Crédit Agricole Immobilier 2. L'autocontrôle s'élève à 8,4% du capital, conséquence du programme de rachat d'actions lancé en novembre 2018 et du contrat de liquidité en cours 3. Et 8,001% détenus par Amundi Immobilier, 0,001% détenus par Etoile Gestion, 0,001% détenus par Société Générale Gestion, 0,001% détenus par DFT Investment Managers et 0,001% détenus par DFR All</small></p>
-------------------	---	---

3. La section "Prévision et estimation du bénéfice" de l'Elément B.9 de la section B en page 12 du Prospectus de Base est supprimée dans son intégralité et remplacée telle que suit :

<p><b>B.9</b></p>	<p><b>Prévision et estimation du bénéfice</b></p>	<p><u>L'Emetteur</u></p> <p>Sans objet. L'Emetteur ne communique pas de prévisions de bénéfice.</p> <p><u>Le Garant</u></p> <p>Les informations financières consolidées non-auditées du Garant et du Groupe Crédit Agricole pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 sont incluses dans l'Elément B.12 ci-dessous.</p>
-------------------	---	--

4. Les "Informations financières sélectionnées du Garant" de l'Élément B.12 de la section B intitulée "Émetteur et Garant" en page 12 et suivantes du Prospectus de Base sont supprimées et remplacées comme suit :

B.12	<b>Informations financières historiques clés sélectionnées :</b>	<i>Informations financières sélectionnées du Garant</i>						
		<i>Informations financières sélectionnées du Groupe Crédit Agricole</i>						
			<b>01/01/2016</b>	<b>01/01/2017</b>	<b>01/01/2018</b>	<b>01/01/2018</b>	<b>Variation</b>	<b>Variation</b>
			<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>12M 2017<sup>1/</sup></b>	<b>12M 2017<sup>3/</sup></b>
					<b>12M 2018<sup>2</sup></b>	<b>12M 2018<sup>4</sup></b>		
			<b>(non audité)</b>	<b>(sous-jacent non audité)</b>	<b>(non audité)</b>	<b>(sous-jacent non audité)</b>		
	Produit net bancaire (milliards d'euros)	30,4	32,1	32,8	32,8 <sup>5</sup>	+2,3%	+1,5%	
	Résultat net (Part du Groupe – milliards d'euros)	4,8	6,5	6,8	6,8 <sup>5</sup>	+4,7%	(3,8)%	
<b>Ratios du Groupe</b>								
<b>Crédit Agricole</b>								
		<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2018</b>				
		<b>(non audité)</b>	<b>(non audité)</b>	<b>(non audité)</b>				
	Bâle 3 Ratio Common Equity Tier 1 non phasé <sup>6</sup>	14,5%	14,9%	15,0%				
	Bâle 3 Ratio Tier 1 phasé	16,1%	16,2%	16,2%				
	Bâle 3 Ratio global phasé	19,3%	18,6%	18,7%				

<sup>1</sup> 01/01/2017 – 31/12/2017.

<sup>2</sup> 01/01/2018 – 31/12/2018.

<sup>3</sup> 01/01/2017 – 31/12/2017 – Les informations au 31 décembre 2017 ont été retraitées (i) pour le produit net bancaire, des spreads émetteurs (AHM), du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), de la provision épargne logement (LCL/AHM/CR), de l'ajustement du coût des passifs (CR), de la soulte liability management (AHM), de l'amende Echange Images Chèques, des coûts d'intégration Pioneer (GEA), des coûts d'intégration de 3 banques italiennes (BPI), de la cession Eurazeo (AHM), de la cession BSF (GC), de la variation des écarts d'acquisition (AHM) et des coûts d'acquisition CA Italie (BPI) ; et pour le résultat net (part du Groupe), des spreads émetteurs (AHM), du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), de la provision épargne logement (LCL/AHM/CR), de l'ajustement du coût des passifs (CR), de la soulte liability management (AHM), de l'amende Echange Images Chèques, des coûts d'intégration Pioneer (GEA), des coûts d'intégration de 3 banques italiennes (BPI), de la cession Eurazeo (AHM), de la cession BSF (GC), de la variation des écarts d'acquisition (AHM), de la surtaxe IS, du remboursement taxe dividende 3%, de la revalorisation impôts différés et des coûts d'acquisition CA Italie (BPI).

<sup>4</sup> 01/01/2018 – 31/12/2018 – voir note de bas de page 15 et 16 pour les retraitements.

<sup>5</sup> Les informations au 31 décembre 2018 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM/CR), des coûts d'intégration Pioneer (GEA), du coût d'intégration 3 banques italiennes (BPI), de l'amende BCE (AHM), de l'amende FCA Bank (SFS), et de la variation des écarts d'acquisition (AHM).

<sup>6</sup> L'impact résultant de la première application de la norme IFRS 9 sur le Bâle 3 Ratio Common Equity Tier 1 non phasé au 1<sup>er</sup> janvier 2018 était de - 26 points de base, le portant ainsi à 14,6%.

Informations financières sélectionnées de Crédit Agricole S.A.

<i>(Données consolidées en millions d'euros)</i>	01/01/2016 – 31/12/2016	01/01/2017 – 31/12/2017	01/01/2018 – 31/12/2018	01/01/2018 – 31/12/2018	Variation 12M 2017 <sup>7</sup> / 12M 2018 <sup>8</sup>	Variation 12M 2017 <sup>9</sup> / 12M 2018 <sup>10</sup>
	(audité)	(audité)	(non audité)	(sous-jacent/ non audité)	(non audité)	(sous-jacent/ non audité)
<b>Compte de résultat</b>						
Produit net bancaire.....	16.853	18.634	19.736	19.694 <sup>11</sup>	+5,9%	+4,9%
...						
Résultat brut d'exploitation .....	5.159	6.431	7.147	7.165 <sup>11</sup>	+11,1%	+6,2%
Résultat net	3.955	4.216	5.027	5.026 <sup>11</sup>	+19,2%	+13,0%
<b>Résultat net (part du groupe) .....</b>	<b><u>3.540</u></b>	<b><u>3.649</u></b>	<b><u>4.400</u></b>	<b><u>4.405<sup>11</sup></u></b>	<b><u>+20,6%</u></b>	<b><u>+12,2%</u></b>

<b>(Données consolidées en milliards d'euros)</b>	31/12/2016 (audité)	31/12/2017 (audité)	31/12/2018 <sup>12</sup> (non audité)
Total du bilan .....	1.524,2	1.550,3	1.624,4
Prêts et créances sur la clientèle et les	729,1	754,2	782,5

	établissements de crédit.....			
	Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle ...	634,1	676,3	729,2
	Capitaux propres (part du groupe).....	58,3	58,1	58,8 <sup>13</sup>
	<b>Total capitaux propres</b>	<b>63,9</b>	<b>64,8</b>	<b>65,5</b>
	<b>Ratios de Crédit Agricole S.A.</b>	<b>31/12/2016 (non audité)</b>	<b>31/12/2017 (non audité)</b>	<b>31/12/2018 (non audité)</b>
	Bâle 3 Ratio Common Equity Tier 1 non phasé <sup>14</sup> .....	12,1 %	11,7 %	11,5 %
	Bâle 3 Ratio Tier 1 phasé.....	15,1 %	14,1 %	13,7 %
	Bâle 3 Ratio global phasé.....	20,1 %	18,3 %	17,8 %
	Il ne s'est produit aucun changement significatif dans la situation financière ou commerciale du Garant depuis le 31 décembre 2018, autres que ceux décrits, le cas échéant, dans ce résumé.			
	Il ne s'est produit aucune détérioration significative dans les perspectives du Garant depuis le 31 décembre 2017.			

<sup>7</sup> 01/01/2017 – 31/12/2017.

<sup>8</sup> 01/01/2018 – 31/12/2018.

<sup>9</sup> 01/01/2017 – 31/12/2017 – Les informations au 31 décembre 2017 ont été retraitées (i) pour le résultat net bancaire et le résultat brut d'exploitation, des spreads émetteurs (AHM), du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM), de la soultte liability management (AHM), de l'amende Echange Images Chèques, des coûts d'intégration Pioneer (GEA), des coûts d'intégration de 3 banques italiennes (BPI), de la cession Eurazeo (AHM), de la cession BSF (GC), de la variation des écarts d'acquisition (AHM), et des coûts d'acquisition CA Italie (BPI) ; et (ii) pour le résultat net et le résultat net (part du Groupe) des spreads émetteurs (AHM), du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM), de la soultte liability management (AHM), de l'amende Echange Images Chèques, des coûts d'intégration Pioneer (GEA), des coûts d'intégration 3 banques italiennes (BPI), de la cession Eurazeo (AHM), de la cession BSF (GC), de la variation des écarts d'acquisition (AHM), de la surtaxe IS, du remboursement taxe dividende 3%, de la revalorisation impôts différés et des coûts d'acquisition CA Italie (BPI).

<sup>10</sup> 01/01/2018 – 31/12/2018 – Voir note de bas de page 11 pour les retraitements.

<sup>11</sup> Les informations au 31 décembre 2018 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM), des coûts d'intégration Pioneer (GEA), du coût d'intégration de 3 banques italiennes (BPI), de l'amende BCE (AHM), et de la variation des écarts d'acquisition (AHM).

<sup>12</sup> Les informations au 31 décembre 2018 ont été préparées en conformité avec la norme IFRS 9 sur les instruments financiers.

<sup>13</sup> L'impact de la première application de la nouvelle norme comptable IFRS 9, comptabilisé au 1<sup>er</sup> janvier 2018, est de - 1.141 millions d'euros sur les capitaux propres, dont - 921 millions d'euros sur la part du groupe.

<sup>14</sup> L'impact résultant de la première application de la norme IFRS 9 sur le Bâle 3 Ratio Common Equity Tier 1 non phasé au 1<sup>er</sup> janvier 2018 était de - 24 points de base, le portant ainsi à 11,4%.

5. L'Elément B.16 de la section B en page 17 du Prospectus de Base concernant Crédit Agricole S.A. est supprimé dans son intégralité et remplacé comme suit :

B.16	<b>Principaux actionnaires / Contrôle:</b>	<u>Crédit Agricole S.A.</u>  Au 31 décembre 2018, les Caisses Régionales contrôlaient, indirectement au travers de SAS Rue la Boétie, le Garant avec 56,26% du capital et 56,34% des droits de vote.
------	--	--

## DOCUMENTS INCORPORES PAR REFERENCE

Le chapitre "Documents incorporés par référence" aux pages 70 à 77 du Prospectus de Base est modifié comme suit :

1. Le "2. En lien avec le Garant" en page 70 du Prospectus de Base est supprimé et remplacé comme suit :

« 2. En lien avec le Garant :

- (a) Le communiqué de presse publié par le Garant le 9 mars 2016 relatif au Plan à Moyen Terme 2019 intitulé « Ambitions Stratégiques 2020 » (le "**Plan à Moyen Terme 2019**").
- (b) Le Document de Référence 2016, comprenant les états financiers consolidés du groupe Crédit Agricole S.A. et les états financiers non consolidés de Crédit Agricole S.A., qui ont été déposés auprès de l'AMF le 21 mars 2017 sous le numéro D.17-0197, de même que l'ensemble de ses actualisations déposées auprès de l'AMF les 31 mars 2017 sous le numéro D.17-0197-A01, 12 mai 2017 sous le numéro D.17-0197-A02 et 10 août 2017 sous le numéro D. 17-0197-A03 (le "**Document de Référence 2016**" ou le "**DR 2016**") ;
- (c) Le Document de Référence 2017 de Crédit Agricole SA, qui inclut notamment les états financiers au 31 décembre 2017 de Crédit Agricole SA et du Groupe Crédit Agricole SA déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 22 mars 2018 sous le numéro D.18-0164 (ci-après le "**Document de Référence 2017**" ou le "**DR 2017**") ;

Par exception, les éléments suivants DR 2017 ne sont pas incorporés par référence :

- (A) la page de couverture interne du DR 2017 ;
  - (B) la section relative au dépôt du DR 2017 auprès de l'AMF en page 1 ;
  - (C) la section intitulée "Documents Accessibles au Public" en page 543 du DR 2017 ;
  - (D) la déclaration de Mr. Philippe Brassac, Directeur Général de l'Émetteur, en page 537 du DR 2017 faisant référence à la "lettre de fin de travaux" des commissaires aux comptes ;
  - (E) la table de concordance en pages 564 à 565 du DR 2017 et les notes y afférentes en page 566 ;
  - (F) le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements règlementées en pages 555 à 561 du DR 2017 ; et
- (d) L'actualisation A.01 du Document de Référence 2017, comprenant les états financiers consolidés audités du Groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2017 déposée auprès de l'AMF le 4 avril 2018 sous le numéro D.18-0164-A01 (l'"**A.01-2017**") ;

Par exception, les éléments suivants A.01-2017 ne sont pas incorporés par référence :

- (A) la page de couverture interne de l'A.01-2017 ;
  - (B) la section relative au dépôt du DR 2017 et de l'A.01-2017 auprès de l'AMF en page 1 de l'A.01-2017 ;
  - (C) la déclaration de Mr. Philippe Brassac, Directeur Général du Garant, en page 304 de l'A.01-2017 faisant référence à la "lettre de fin de travaux" des commissaires aux comptes ;
  - (D) la table de concordance en pages 306 à 307 de l'A.01-2017.
- (e) L'actualisation A.02 du Document de Référence 2017, comprenant les éléments financiers du premier trimestre 2018 du groupe Crédit Agricole SA et du Groupe Crédit Agricole déposée auprès de l'AMF le 17 mai 2018 sous le numéro D.18-0164-A02 (l'"**A.02-2017**").

Par exception, les éléments suivants A.02-2017 ne sont pas incorporés par référence :

- (A) la page de couverture interne de l'A.02-2017 ;

- (B) la section relative au dépôt de l'A.02-2017 auprès de l'AMF en page 1 de l'A.02-2017 ;
  - (C) la déclaration de Mr. Philippe Brassac, Directeur Général du Garant, en page 109 de l'A.02-2017 faisant référence à la "lettre de fin de travaux" des commissaires aux comptes ;
  - (D) la table de concordance en pages 111 à 114 de l'A.02-2017.
- (f) L'actualisation A.03 du Document de Référence 2017, comprenant les éléments financiers au 30 juin 2018 du Groupe Crédit Agricole SA et du Groupe Crédit Agricole déposée auprès de l'AMF le 10 août 2018 sous le numéro D.18-0164-A03 (l' "**A.03-2017**").

Par exception, les éléments suivants A.03-2017 ne sont pas incorporés par référence :

- (A) la page de couverture interne de l'A.03-2017 ;
  - (B) la section relative au dépôt de l'A.03-2017 auprès de l'AMF en page 1 de l'A.03-2017 ;
  - (C) la déclaration de Mr. Philippe Brassac, Directeur Général du Garant, en page 311 de l'A.03-2017 faisant référence à la "lettre de fin de travaux" des commissaires aux comptes ;
  - (D) la table de concordance en pages 315 à 317 de l'A.03-2017.
- (g) Le rapport financier semestriel au 30 juin 2018 du Groupe Crédit Agricole (le "**RFS 2018 Groupe Crédit Agricole**").
- (h) L'actualisation A.04 du Document de Référence 2017, comprenant les éléments financiers au 30 septembre 2018 du Groupe Crédit Agricole SA et du Groupe Crédit Agricole déposée auprès de l'AMF le 9 novembre 2018 sous le numéro D.18-0164-A04 (l' "**A.04-2017**").

Par exception, les éléments suivants A.04-2017 ne sont pas incorporés par référence :

- (A) la page de couverture interne de l'A.04-2017 ;
  - (B) la section relative au dépôt de l'A.04-2017 auprès de l'AMF en page 1 de l'A.04-2017 ;
  - (C) la déclaration de Mr. Philippe Brassac, Directeur Général du Garant, en page 106 de l'A.04-2017 faisant référence à la "lettre de fin de travaux" des commissaires aux comptes ;
  - (D) la table de concordance en pages 110 à 317 de l'A.04-2017.
- (i) **Les rapports financiers (non audités) du quatrième trimestre et de l'année 2018 publiés par Crédit Agricole S.A le 13 Février 2019 annonçant les résultats du quatrième trimestre et de l'année 2018 du Garant (le "Rapport Financier Trimestriel du quatrième trimestre et de l'année 2018") ;**
- (j) **La présentation, incluant les annexes, publiée par Crédit Agricole S.A le 13 Février 2019 relative aux résultats du quatrième trimestre et de l'année 2018 du Garant (la "Présentation des résultats 2018") ; et**
- (k) **Les comptes consolidés au 31 décembre 2018 arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 13 février 2019 (version non auditée) et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires (les "Comptes consolidés du groupe Crédit Agricole S.A. au 31 Décembre 2018 ")**.
- (l) **Les comptes consolidés au 31 décembre 2018 arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 13 février 2019 (version non auditée) et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires (les "Comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole au 31 Décembre 2018 ").** »

2. Le tableau de concordance en lien avec le Garant aux pages 73 à 76 du Prospectus de Base est remplacé comme suit :

**Le Garant**

<b>Rubriques des Annexes VI et XI du Règlement européen n°809/2004 tel que modifié</b>	N° de page du DR 2016 du DR 2017 de l'A.01-2017 de l'A.02-2017 de l'A.03-2017 de l'A.04-2017 du RFS 2018 Groupe Crédit Agricole <b>de la Présentation des résultats 2018 du Rapport Financier Trimestriel du quatrième trimestre et de l'année 2018 des Comptes consolidés non audités du groupe Crédit Agricole S.A. au 31 Décembre 2018 des Comptes consolidés non audités du Groupe Crédit Agricole au 31 Décembre 2018</b>
<b>2. Contrôleurs légaux des comptes</b>	563 du DR 2017 305 de l'A.01-2017 110 de l'A.02-2017 312 de l'A.03-2017 107 de l'A.04-2017
<b>3. Facteurs de risques</b>	100 à 103 – 194 à 316 – 359 à 369 – 392 à 395 – 409 à 413 – 458 à 459 – 498 - 502 à 503 du DR 2017 48 à 158 – 193 à 204 – 209 – 226 à 229 – 243 à 248 de l'A.01-2017 98 à 101 de l'A.02-2017 98 à 106 – 129 à 155 – 204 à 205 – 231 à 233 – 237 à 238 de l'A.03-2017 95 à 99 de l'A.04-2017 46 à 49 - 84 à 86 - 91 du RFS 2018 Groupe Crédit Agricole <b>65 à 105 – 144 à 146 des Comptes consolidés non audités du groupe Crédit Agricole S.A. au 31 Décembre 2018</b> <b>63 à 107 – 149 à 151 des Comptes consolidés non audités du Groupe Crédit Agricole au 31 Décembre 2018</b>
<b>4. Informations concernant le Garant</b>	
4.1 Histoire et évolution du Garant- Crédit Agricole S.A.	Plan à Moyen Terme 2019 2-5, 19-20, 187-190, 460, 524-543, 567-571 du DR 2017 192 à 194 – 280 – 283 à 306 de l'A.03-2017 44 à 47 - 138 du RFS 2018 Groupe Crédit Agricole
<b>4.1.5. Evénement récent propre au Garant et intéressant, dans une mesure importante, l'évaluation de sa solvabilité</b>	187 à 190 – 460 du DR 2017 43 à 47 – 295 de l'A.01-2017 <b>la Présentation des résultats 2018</b> <b>59 - 62 à 63 des Comptes consolidés non audités du groupe Crédit Agricole S.A. au 31 Décembre 2018</b> <b>57 - 60 à 61 des Comptes consolidés non audités du Groupe Crédit Agricole au 31 Décembre 2018</b>

<b>Rubriques des Annexes VI et XI du Règlement européen n°809/2004 tel que modifié</b>	<p style="text-align: right;">N° de page du DR 2016 du DR 2017 de l'A.01-2017 de l'A.02-2017 de l'A.03-2017 de l'A.04-2017 du RFS 2018 Groupe Crédit Agricole <b>de la Présentation des résultats 2018</b> <b>du Rapport Financier Trimestriel du quatrième trimestre et de l'année 2018</b> <b>des Comptes consolidés non audités du groupe Crédit Agricole S.A. au 31 Décembre 2018</b> <b>des Comptes consolidés non audités du Groupe Crédit Agricole au 31 Décembre 2018</b></p>
	<b>76 à 88 - 115 du Rapport Financier Trimestriel du quatrième trimestre et de l'année 2018</b>
<b>5. Aperçu des activités</b>	
5.1 Principales activités	21 à 31 – 170 à 190 – 378 à 382 – 541 à 542 du DR 2017 2 – 4 à 5 – 6 à 10 – 12 à 47 de l'A.01-2017
5.1.2 Nouveau produit vendu ou nouvelle activité exercée	541 du DR 2017.
<b>5.1.3 Principaux marchés</b>	24-31 du DR 2017 213 à 217 de l'A.01-2017 210 à 213 de l'A.03-2017 63 à 72 du RFS 2018 Groupe Crédit Agricole
5.1.4 Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration du Garant sur sa position concurrentielle	N.A.
<b>6. Organigramme</b>	
6.1 Si le Garant fait partie d'un groupe, décrire sommairement ce groupe et la place qu'y occupe le Garant	5 – 322 à 327 – 477 à 479 – 543 à 554 du DR 2017 3 de l'A.01-2017 260 à 279 de l'A.03-2017 7 - 112 à 137 du RFS 2018 Groupe Crédit Agricole <b>5 à 6 des Comptes consolidés non audités du groupe Crédit Agricole S.A. au 31 Décembre 2018</b> <b>5 des Comptes consolidés non audités du Groupe Crédit Agricole au 31 Décembre 2018</b>
6.2 Liens de dépendance entre les entités du Groupe	324 à 347– 475 à 477 –542 du DR 2017 161 à 164 de l'A.01-2017 157 de l'A.03-2017 <b>6-11 des Comptes consolidés non audités du groupe Crédit Agricole S.A. au 31 Décembre 2018</b> <b>5-9 des Comptes consolidés non audités du Groupe Crédit Agricole au 31 Décembre 2018</b>
<b>7. Informations sur les tendances</b>	
7.2 Tendances susceptible d'influencer sensiblement le Garant	Plan à Moyen Terme 2019 2 à 3 – 187 à 190 – 460 du DR 2017 43 à 47 – 295 de l'A.01-2017 21 à 23 de l'A.03-2017
<b>8. Prévisions ou estimations du bénéfice</b>	N.A.
<b>9. Organes d'administration, de direction et de surveillance</b>	

Rubriques des Annexes VI et XI du Règlement européen n°809/2004 tel que modifié	N° de page du DR 2016 du DR 2017 de l'A.01-2017 de l'A.02-2017 de l'A.03-2017 de l'A.04-2017
<b>du RFS 2018 Groupe Crédit Agricole de la Présentation des résultats 2018 du Rapport Financier Trimestriel du quatrième trimestre et de l'année 2018 des Comptes consolidés non audités du groupe Crédit Agricole S.A. au 31 Décembre 2018 des Comptes consolidés non audités du Groupe Crédit Agricole au 31 Décembre 2018</b>	
9.1 Informations concernant les membres des organes d'administration et de Direction	84 à 166, 543 du DR 2017 106 à 108 de l'A.02-2017 307 à 310 de l'A.03-2017 102 à 105 de l'A.04-2017
9.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de Direction et de surveillance et de la Direction générale	87 à 94 – 128 du DR 2017 8 du RFS 2018 Groupe Crédit Agricole
<b>10. Principaux actionnaires</b>	
10.1 Contrôle du Garant	5 – 10 à 11 – 87 – 413 du DR 2017 79 - 239 de l'A.03-2017 75 de l'A.04-2017
10.2 Accord, connu du Garant, dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle	11 du DR 2017
<b>11. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats du Garant</b>	
11.1 Informations financières historiques	304 à 508 du DR 2016 318 à 460 du DR 2017
11.2 États financiers	318 à 460 – 468 à 519 du DR 2017 160 à 294 de l'A.01-2017
11.3 Vérifications des informations financières historiques annuelles	461-466 du DR 2017, 520-523 du DR 2017, 453-454 du DR 2016, 269-270 de l'A.01 du DR 2016, 507-508 du DR 2016
11.4 Date des dernières informations financières	318 du DR 2017 160 de l'A.01-2017 156 de l'A.03-2017 5 de l'A.04-2017
<b>1 des Comptes consolidés non audités du groupe Crédit Agricole S.A. au 31 Décembre 2018 1 des Comptes consolidés non audités du Groupe Crédit Agricole au 31 Décembre 2018</b>	
11.5 Informations financières intermédiaires et autres	4 à 105 de l'A.02-2017 6 à 282 – 313 à 314 de l'A.03-2017 5 à 101 – 108 à 109 de l'A.04-2017 1 à 138 du RFS 2018 Groupe Crédit Agricole
<b>La Présentation des résultats 2018 12 à 236 des Comptes consolidés non audités du groupe Crédit Agricole S.A. au 31 Décembre 2018</b>	

<b>Rubriques des Annexes VI et XI du Règlement européen n°809/2004 tel que modifié</b>	N° de page du DR 2016 du DR 2017 de l'A.01-2017 de l'A.02-2017 de l'A.03-2017 de l'A.04-2017 du RFS 2018 Groupe Crédit Agricole <b>de la Présentation des résultats 2018</b> <b>du Rapport Financier Trimestriel du quatrième trimestre et de l'année 2018</b> <b>des Comptes consolidés non audités du groupe Crédit Agricole S.A. au 31 Décembre 2018</b> <b>des Comptes consolidés non audités du Groupe Crédit Agricole au 31 Décembre 2018</b>
	<b>10 à 252 des Comptes consolidés non audités du Groupe Crédit Agricole au 31 Décembre 2018</b> <b>5 à 118 du Rapport Financier Trimestriel du quatrième trimestre et de l'année 2018</b>
11.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage	237 à 241 – 410 à 413 du DR 2017 98 à 101 de l'A.02-2017 102 à 106 – 194 à 195 de l'A.03-2017 95 à 99 de l'A.04-2017 <b>63 – 162 à 167 des Comptes consolidés non audités du groupe Crédit Agricole S.A. au 31 Décembre 2018</b> <b>61 – 166 à 172 des Comptes consolidés non audités du Groupe Crédit Agricole au 31 Décembre 2018</b> <b>109 à 114 du Rapport Financier Trimestriel du quatrième trimestre et de l'année 2018</b>
11.7 Changement significatif de la situation financière du Garant	542 du DR 2017
<b>12. Contrats importants</b>	324 à 327 – 475 à 479 – 541 à 542 du DR 2017
<b>13. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts.</b>	N.A.

N.A. : non applicable.

Les informations en lien avec le Garant qui ne figurent pas dans le tableau de concordance ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes à un autre endroit du Prospectus de Base.

## MODELE DE CONDITIONS DEFINITIVES

### TITRES DE [PLUS]/[MOINS] DE 100.000 EUROS

L'Annexe – "Résumé de l'Emission" du "Modèle de Conditions Définitives-Titres de [plus/moins] de 100.000 euros" aux pages 280 à 306 du Prospectus de Base est modifiée comme suit :

1. L'Elément B.4b de la Section B en pages 281 à 283 du Prospectus de Base est supprimé et remplacé comme suit :

<b>B.4b</b>	Tendances	<p>En 2018, même si la croissance économique est restée significativement positive dans les grandes régions du monde, d'importantes divergences sont apparues. Soutenue par les mesures budgétaires de l'Administration Trump, l'économie américaine a affiché une très bonne tenue. Il n'en a pas été de même pour la zone euro, où la croissance a été très décevante en raison de facteurs à la fois internes et externes. Enfin, la situation s'est dégradée progressivement dans les pays émergents, très exposés au ralentissement chinois et aux tensions commerciales internationales.</p> <p><b>Etats-Unis</b></p> <p>L'année 2018 a été synonyme de solides performances économiques pour les États-Unis : après un démarrage timide en début d'année, la croissance a nettement accéléré au T2 et au T3, profitant du stimulus budgétaire apporté par le « Tax Cut and Jobs Act » de 2017. Si les effets sur la consommation des particuliers n'ont été visibles que dans un second temps (les dépenses personnelles ayant affiché des niveaux particulièrement faibles au T1, pour accélérer seulement en fin d'année), l'investissement non résidentiel a fortement progressé durant les 6 premiers mois de 2018 avant d'accuser un net ralentissement au T3. L'investissement résidentiel, quant à lui, a pesé sur la croissance tout au long de l'année. La confiance est restée particulièrement bien orientée dans tous les secteurs de l'économie américaine. Chez les ménages, l'optimisme n'a cessé de se renforcer, et seul le T4 a révélé quelques signes de ralentissement. La confiance des entreprises, tant du côté des services que de l'activité manufacturière, est restée proche de ses sommets durant la majeure partie de l'année. Le marché du travail a poursuivi son amélioration, surpassant même les précédents pics selon de nombreux indicateurs. Du côté des salaires, la croissance s'approche peu à peu des tendances observées lors des cycles précédents, même si elle reste encore inférieure. Durant la première partie de l'année, l'inflation sous-jacente et l'inflation officielle ont fortement rebondi de leurs points bas de 2017 alors que les effets négatifs temporaires se dissipaient. Plus particulièrement, l'indice général a profité dans une large mesure des effets de base positifs des prix de l'énergie. Néanmoins, avec la diminution de ces effets en seconde partie d'année, les deux indices des prix ont fini par converger vers des niveaux plus faibles pour s'inscrire à un peu plus de 2 % à l'heure actuelle. La Réserve fédérale a continué de durcir sa politique monétaire en procédant à 4 relèvements de taux durant l'année, au vu de la croissance solide et de l'inflation stable. La mise en place des droits de douane par Washington à l'encontre d'un grand nombre d'importations chinoises et d'autres partenaires commerciaux clés a conféré à la politique commerciale américaine un aspect conflictuel, alimentant les craintes d'une guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine, dont les effets négatifs pèseront sur la croissance des échanges et la confiance.</p> <p><b>Zone euro</b></p> <p>Les chiffres économiques européens ont beaucoup déçu en 2018. En effet, la croissance du PIB de la zone euro n'a été que de 1% au cours des 3 premiers trimestres de l'année, contre 2% au cours des trois derniers trimestres de 2017. Plusieurs facteurs négatifs ont joué. Tout d'abord, l'activité industrielle et les exportations ont été pénalisés par le niveau élevé de l'euro en début d'année et par les tensions commerciales internationales. De plus, pour des raisons temporaires (liées à des changements de normes anti-pollution) la production automobile allemande a fortement reculé au T3. La hausse du cours du baril jusqu'en octobre a également été un facteur négatif. Par ailleurs, l'incertitude politique est restée un thème majeur, à des degrés divers, dans les grands pays : difficulté à constituer une majorité gouvernementale en Allemagne en début d'année, bras de fer budgétaire entre</p>
-------------	-----------	---

l'Italie et la Commission Européenne à partir de l'été, importantes tensions sociales en France au T4. Ajoutons qu'en fin d'année la visibilité concernant les modalités du *Brexit* restait très faible. Concernant l'inflation, si la hausse de l'indice général a temporairement dépassé 2% sur un an en raison de la hausse des prix de l'énergie, celle de l'indice sous-jacent (hors énergie et alimentation) est restée bloquée aux alentours de 1%. La Banque Centrale Européenne a mis fin, en décembre, à son programme d'achats d'actifs, mais sa capacité à relever ses taux directeurs en 2019 restait très incertaine.

### **Economies émergentes**

Malgré des divergences significatives entre les pays, la croissance des économies émergentes a été robuste au premier trimestre 2018 dans un contexte mondial porteur. En revanche, à partir du second trimestre, cette dynamique s'est quelque peu enrayée. Tout d'abord, la normalisation de la politique monétaire américaine ainsi que la forte appréciation du dollar ont conduit de nombreuses banques centrales émergentes à mettre un terme à leur politique d'assouplissement monétaire voire à augmenter leurs taux, y compris parmi les banques centrales des pays asiatiques jusque-là relativement épargnées. Ensuite, les marchés émergents ont continué d'être à la peine, affaiblis par l'accroissement des risques géopolitiques/internationaux et des risques idiosyncratiques qui se sont mués en véritables épisodes de crise (Turquie, Argentine etc). Enfin, la guerre commerciale entre les Etats-Unis et la Chine a pesé sur les économies émergentes à de nombreux égards : i) elle a limité l'expansion du commerce mondial et donc de la croissance réelle et ii) elle a accru le niveau d'incertitude et l'aversion au risque des marchés financiers durcissant les conditions de financements dans les pays émergents. In fine, la croissance globale des émergents en 2018 devrait être proche de 5% en moyenne annuelle soit légèrement supérieure à celle de l'année 2017 (4.8%). Il s'agit toutefois d'un effet de base lié au rebond de la croissance en Inde, la plupart des économies émergentes et plus particulièrement en Asie, ayant ralenti.

### **Marchés de taux**

Les marchés de taux ont été marqués par la baisse des taux longs des obligations souveraines. Le taux 10 ans américain a fini l'année à 2.6% après avoir atteint un pic à 3.26% début novembre. Le taux 10 ans allemand est passé fin décembre sous la barre des 0.2% soit un niveau inférieur à celui observé au début de 2018. De plus, le marché a révisé très largement à la baisse les anticipations de hausse de taux pour la Fed et la BCE. Le marché anticipe même maintenant une baisse des taux US en 2020. Cet appétit pour les actifs sans-risque s'explique par la crainte des investisseurs quant à la solidité de l'économie mondiale dans un environnement où les grandes banques centrales retirent peu à peu leurs mesures de soutien. En effet, les grandes banques centrales normalisent -à des rythmes différents- leur politique monétaire. La Fed a déjà entamé la réduction de la taille de son bilan et la BCE a arrêté son programme de rachat d'actif en décembre.

### **Marchés d'actions**

Le MSCI AC a perdu -11.2% en devises locales et -6.7% en euros. Il s'agit globalement d'une année de forte baisse généralisée sur les marchés d'actions. En devises locales, les Etats-Unis ont baissé de -6.3%, la zone euro -14.7%, l'Europe de -13.1%, les marchés émergents de -12.3% et le Japon de 16.8%. L'année se divise en 4 périodes. Le mois de janvier a été positif dans la foulée de 2017, puis la baisse l'a emporté jusqu'à fin mars, la hausse des taux longs américains provoquant un premier décrochage, d'autant que fin mars la volonté de la maison blanche de corriger les déséquilibres bilatéraux de balance commerciale ont commencé à peser. S'en est suivi une période de divergence entre les Etats-Unis, soutenus par les effets positifs de sa réforme fiscale et le reste du monde jusqu'en octobre. Pour la seconde fois de l'année, la hausse des taux longs provoqua une chute généralisée des marchés d'actions, y compris du marché américain, et notamment des valeurs de technologie les plus en vue. La baisse s'est même accélérée en Décembre, fait historiquement très rare.

2. L'Elément B.5 de la Section B en page 283 du Prospectus de Base est supprimé dans son intégralité et remplacé comme suit :

<p><b>B.5</b></p>	<p><b>Le groupe et la position de l'Emetteur et du Garant au sein du groupe :</b></p>	<p>L'Emetteur est une filiale à 99,996% d'Amundi Finance entrant dans le périmètre d'application du régime de gouvernance d'entreprise suivi par le groupe Amundi, qui vise à s'assurer que le contrôle direct ou indirect exercé sur l'Emetteur n'est pas abusif. Amundi Finance est une filiale du groupe Amundi qui fait partie du groupe Crédit Agricole comme indiqué ci-dessous.</p> <p>1. Incluant les participations de Crédit Agricole SA, SACAM Développement et Crédit Agricole Immobilier  2. L'autocontrôle s'élève à 0,4% du capital, conséquence du programme de rachat d'actions lancé en novembre 2018 et du contrôle de liquidité en cours  3. Et 0,001% détenus par Amundi Immobilier; 0,001% détenus par Etoile Gestion; 0,001% détenus par Société Générale Gestion; 0,001% détenus par BPT Investment Managers et 0,001% détenus par DFR All</p>
-------------------	---	--

6. La section "Prévision et estimation du bénéfice" de l'Elément B.9 de la section B en page 286 du Prospectus de Base est supprimée dans son intégralité et remplacée telle que suit :

<p><b>B.9</b></p>	<p><b>Prévision et estimation du bénéfice</b></p>	<p><u>L'Emetteur</u></p> <p>Sans objet. L'Emetteur ne communique pas de prévisions de bénéfice.</p> <p><u>Le Garant</u></p> <p>Les informations financières consolidées non-auditées du Garant et du Groupe Crédit Agricole pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 sont incluses dans l'Elément B.12 ci-dessous.</p>
-------------------	---	--

3. Les "Informations financières sélectionnées du Garant" de l'Élément B.12 de la section B en pages 286 et suivantes du Prospectus de Base sont supprimées et remplacées comme suit :

B.12	Informations financières historiques clés sélectionnées :	<i>Informations financières sélectionnées du Garant</i>					
		<i>Informations financières sélectionnées du Groupe Crédit Agricole</i>					
		01/01/2016 31/12/2016	01/01/2017 31/12/2017	01/01/2018 31/12/2018	01/01/2018 31/12/2017	Variation 12M 2017 <sup>15</sup> / 12M 2018 <sup>16</sup>	Variation 12M 2017 <sup>17</sup> / 12M 2018 <sup>18</sup>
(audité)	(audité)	(non audité)	(sous-jacent non audité)	(audité)	(sous-jacent non audité)		
	Produit net bancaire (milliards d'euros)	30,4	32,1	32,8	32,8 <sup>19</sup>	+2,3%	+1,5%
	Résultat net (Part du Groupe – milliards d'euros)	4,8	6,5	6,8	6,8 <sup>20</sup>	+4,7%	(3,8)%
	<b>Ratios du Groupe Crédit Agricole</b>						
			<b>31/12/2016 (non audité)</b>	<b>31/12/2017 (non audité)</b>		<b>31/12/2018 (non audité)</b>	
	Bâle 3 Ratio Common Equity Tier 1 non phasé <sup>21</sup>		14,5%	14,9%		15,0%	
	Bâle 3 Ratio Tier 1 phasé		16,1%	16,2%		16,2 %	
	Bâle 3 Ratio global phasé		19,3%	18,6%		18,7 %	

<sup>15</sup> 01/01/2017 – 31/12/2017.

<sup>16</sup> 01/01/2018 – 31/12/2018.

<sup>17</sup> 01/01/2017 – 31/12/2017 – Les informations au 31 décembre 2017 ont été retraitées (i) pour le produit net bancaire, des spreads émetteurs (AHM), du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), de la provision épargne logement (LCL/AHM/CR), de l'ajustement du coût des passifs (CR), de la soule liability management (AHM), de l'amende Echange Images Chèques, des coûts d'intégration Pioneer (GEA), des coûts d'intégration de 3 banques italiennes (BPI), de la cession Eurazeo (AHM), de la cession BSF (GC), de la variation des écarts d'acquisition (AHM) et des coûts d'acquisition CA Italie (BPI) ; et pour le résultat net (part du Groupe), des spreads émetteurs (AHM), du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), de la provision épargne logement (LCL/AHM/CR), de l'ajustement du coût des passifs (CR), de la soule liability management (AHM), de l'amende Echange Images Chèques, des coûts d'intégration Pioneer (GEA), des coûts d'intégration 3 banques italiennes (BPI), de la cession Eurazeo (AHM), de la cession BSF (GC), de la variation des écarts d'acquisition (AHM), de la surtaxe IS, du remboursement taxe dividende 3%, de la revalorisation impôts différés et des coûts d'acquisition CA Italie (BPI).

<sup>18</sup> 01/01/2018 – 31/12/2018 – voir note de bas de page 19 et 20 pour les retraitements.

<sup>19</sup> Les informations au 31 décembre 2018 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM/CR), des coûts d'intégration Pioneer (GEA), du coût d'intégration 3 banques italiennes (BPI), de l'amende BCE (AHM), de l'amende FCA Bank (SFS), et de la variation des écarts d'acquisition (AHM).

<sup>20</sup> Les informations au 31 décembre 2018 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM/CR), des coûts d'intégration Pioneer (GEA), du coût d'intégration de 3 banques italiennes (BPI), de l'amende BCE (AHM), de l'amende FCA Bank (SFS), et de la variation des écarts d'acquisition (AHM).

<sup>21</sup> L'impact résultant de la première application de la norme IFRS 9 sur le Bâle 3 Ratio Common Equity Tier 1 non phasé au 1<sup>er</sup> janvier 2018 était de - 26 points de base, le portant ainsi à 14,6%.

*Informations financières sélectionnées de Crédit Agricole S.A.*

(données consolidées en millions d'euros)	01/01/2016	01/01/2017	01/01/2018	01/01/2018	Variation	Variation
	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2018	12M 2017 <sup>22</sup> / 12M 2018 <sup>23</sup>	12M 2017 <sup>24</sup> / 12M 2018 <sup>25</sup>
	(audité)	(audité)	(non audité)	(sous-jacent/ non audité)	(non audité)	(sous-jacent/ non audité)
<b>Compte de résultat</b>						
Produit net bancaire . . . .	16.853	18.634	19.736	19.694 <sup>26</sup>	+5,9%	+4,9%
...						
Résultat brut d'exploitation .....	5.159	6.431	7.147	7.165 <sup>21</sup>	+11,1%	+6,2%
Résultat net	3.955	4.216	5.027	5.026 <sup>21</sup>	+19,2%	+13,0%
<b>Résultat net (part du groupe) ....</b>	<b>3.540</b>	<b>3.649</b>	<b>4.400</b>	<b>4.405<sup>21</sup></b>	<b>+20,6%</b>	<b>+12,2%</b>

(Données consolidées en milliards d'euros)	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018
	(audité)	(audité)	(non audité) <sup>27</sup>
Total du bilan .....	1.524,2	1.550,3	1.624,4
Prêts et créances sur la clientèle et les	729,1	754,2	

		établissements de crédit.....			782,5
		Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle...	634,1	676,3	729,2
		Capitaux propres (part du groupe) .....	58,3	58,1	58,8 <sup>28</sup>
		<b>Total capitaux propres</b>	<b>63,9</b>	<b>64,8</b>	<b>64,6</b>
		<b>Ratios de Crédit Agricole S.A.</b>	<b>31/12/2016 (non audité)</b>	<b>31/12/2017 (non audité)</b>	<b>31/12/2018 (non audité)</b>
		Bâle 3 Ratio Common Equity Tier 1 non phasé <sup>29</sup> .....	12,1 %	11,7 %	11,5 %
		Bâle 3 Ratio Tier 1 phasé.....	15,1 %	14,1 %	13,7 %
		Bâle 3 Ratio global phasé.....	20,1 %	18,3 %	17,8 %
		Il ne s'est produit aucun changement significatif dans la situation financière ou commerciale du Garant depuis le 31 décembre 2018, autres que ceux décrits, le cas échéant, dans ce résumé.			
		Il ne s'est produit aucune détérioration significative dans les perspectives du Garant depuis le 31 décembre 2017.			

4. L'Elément B.16 de la section B en page 291 du Prospectus de Base concernant Crédit Agricole S.A. est supprimé dans son intégralité et remplacé comme suit :

B.16	<b>Principaux actionnaires / Contrôle:</b>	<u>Crédit Agricole S.A.</u> Au 31 décembre 2018, les Caisses Régionales contrôlaient, indirectement au travers de SAS Rue la Boétie, l'Émetteur avec 56,26% du capital et 56,34% des droits de vote.
------	--	---

<sup>22</sup> 01/01/2017 – 31/12/2017.

<sup>23</sup> 01/01/2018 – 31/12/2018.

<sup>24</sup> 01/01/2017 – 31/12/2017 – Les informations au 31 décembre 2017 ont été retraitées (i) pour le résultat net bancaire et le résultat brut d'exploitation, des spreads émetteurs (AHM), du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM), de la soultte liability management (AHM), de l'amende Echange Images Chèques, des coûts d'intégration Pioneer (GEA), des coûts d'intégration de 3 banques italiennes (BPI), de la cession Eurazeo (AHM), de la cession BSF (GC), de la variation des écarts d'acquisition (AHM), et des coûts d'acquisition CA Italie (BPI) ; et (ii) pour le résultat net et le résultat net (part du Groupe) des spreads émetteurs (AHM), du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM), de la soultte liability management (AHM), de l'amende Echange Images Chèques, des coûts d'intégration Pioneer (GEA), des coûts d'intégration 3 banques italiennes (BPI), de la cession Eurazeo (AHM), de la cession BSF (GC), de la variation des écarts d'acquisition (AHM), de la surtaxe IS, du remboursement taxe dividende 3%, de la revalorisation impôts différés et des coûts d'acquisition CA Italie (BPI).

<sup>25</sup> 01/01/2018 – 31/12/2018 – Voir note de bas de page 26 pour les retraitements.

<sup>26</sup> Les informations au 31 décembre 2018 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM), des coûts d'intégration Pioneer (GEA), du coût d'intégration de 3 banques italiennes (BPI), de l'amende BCE (AHM), et de la variation des écarts d'acquisition (AHM).

<sup>27</sup> Les informations au 31 décembre 2018 ont été préparées en conformité avec la norme IFRS 9 sur les instruments financiers.

<sup>28</sup> L'impact de la première application de la nouvelle norme comptable IFRS 9, comptabilisé au 1<sup>er</sup> janvier 2018, est de - 1.141 millions d'euros sur les capitaux propres, dont - 921 millions d'euros sur la part du groupe.

<sup>29</sup> L'impact de la première application de la nouvelle norme comptable IFRS 9, comptabilisé au 1<sup>er</sup> janvier 2018, est de - 1.141 millions d'euros sur les capitaux propres, dont - 921 millions d'euros sur la part du groupe.

## INFORMATIONS GENERALES

1. Les paragraphes intitulés "*Information sur les Tendances*" et "*Changement Significatif*" du chapitre "*Informations Générales*" en page 328 du Prospectus de Base sont supprimés dans leur totalité et remplacés par les stipulations suivantes :

### « *Information sur les Tendances* »

- **CREDIT AGRICOLE S.A.**

Sous réserve des informations figurant dans le Prospectus de Base, aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de Crédit Agricole S.A. depuis le 31 décembre 2017 à la date du présent Supplément.

- **AMUNDI FINANCE EMISSIONS**

Sous réserve des informations figurant dans le Prospectus de Base, aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de l'Emetteur depuis le 31 décembre 2017 (date de clôture du dernier exercice pour lequel des états financiers audités ont été publiés) à la date du présent Supplément.

### *Changement Significatif*

- **CREDIT AGRICOLE S.A.**

Sous réserve des informations figurant dans le Prospectus de Base, il ne s'est produit à la date du présent Supplément aucun changement significatif dans la situation financière ou commerciale de Crédit Agricole S.A. depuis le 31 décembre 2018.

- **AMUNDI FINANCE EMISSIONS**

Sous réserve des informations figurant dans le Prospectus de Base, il ne s'est produit à la date du présent Supplément aucun changement significatif dans la situation financière ou commerciale d'Amundi Finance Emissions depuis le 30 juin 2018. »

2. Le chapitre "*Informations Générales*" en page 328 du Prospectus de Base est complété par un nouveau paragraphe intitulé « *Développements récents* » comme suit :

### « *Développements récents* »

- **CREDIT AGRICOLE S.A.**

## **Communiqué de presse du 19 février 2019**

### **Niveaux de capital requis par la BCE inchangés pour le Groupe Crédit Agricole et Crédit Agricole S.A.**

Le Groupe Crédit Agricole et Crédit Agricole S.A. ont récemment été notifiés par la Banque Centrale Européenne (BCE) des exigences de capital applicables suite aux résultats du Processus de revue et d'évaluation de supervision (« SREP »), confirmant les niveaux des exigences Pilier 2 existants, soit 1,5% pour le Groupe Crédit Agricole et pour Crédit Agricole S.A.

Pour le Groupe Crédit Agricole, compte tenu des différents coussins qui s'appliquent à lui (coussin de conservation des fonds propres, coussin systémique de 1% et coussin contracyclique de 3pb au 1er Janvier 2019), le niveau de ratio CET1 déclenchant des restrictions de distribution sera au 1er mars 2019 de 9,78%. Ce seuil se compare avec un ratio réel de 15% au 31 décembre 2018.

En qualité d'organe central du Groupe Crédit Agricole, Crédit Agricole S.A. bénéficie pleinement du mécanisme interne de solidarité légal ainsi que de la flexibilité de circulation du capital interne au Groupe Crédit Agricole. Crédit Agricole S.A. n'a donc pas de coussin systémique à respecter, mais simplement un coussin de conservation et un coussin contra-cyclique

de 5 bps au 1er janvier 2019. Le niveau de ratio CET1 déclenchant des restrictions de distribution sera pour lui de 8,55% au 1er mars 2019. Ce seuil se compare à un niveau effectif de 11,5% au 31 décembre 2018. »

3. Le chapitre "*Informations Générales*" en pages 328 à 331 du Prospectus de Base est complété par le nouveau paragraphe détaillé comme suit:

Suite à la publication des comptes consolidés au 31 décembre 2018 de Crédit Agricole S.A. (version non audité), en application du paragraphe 8.2 de l'Annexe XI du Règlement (CE) N°809/2004 de la Commission, le Garant fait les déclarations suivantes :

- (a) le Garant approuve cette information financière ;
- (b) les contrôleurs légaux ont convenu que cette information est substantiellement conforme aux chiffres définitifs qui seront publiés dans les prochains états financiers annuels vérifiés du Garant ; et
- (c) cette information financière n'a pas fait l'objet d'un audit.

## **RESPONSABILITE DU DEUXIEME SUPPLEMENT**

Au nom de l'Emetteur

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Deuxième Supplément sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

**Amundi Finance Emissions**

90 boulevard Pasteur  
75015 Paris  
France

Dûment représentée par :

Issiaka BERETE  
en sa qualité de Directeur Général

le 7 mars 2019

Au nom du Garant

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Deuxième Supplément (à l'exception des informations relatives aux Titres et à Amundi Finance Emissions) sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

**Crédit Agricole S.A.**

12, place des Etats-Unis  
92127 Montrouge  
France

Dûment représentée par :

Paul FOUBERT  
en sa qualité de Directeur du Pilotage Financier

le 7 mars 2019



### **Autorité des marchés financiers**

En application des articles L. 412-1 et L. 621-8 du code monétaire et financier et de son règlement général, notamment de ses articles 212-31 à 212-33, l'Autorité des marchés financiers a apposé le visa n° 19-086 en date du 7 mars 2019 sur le présent Deuxième Supplément au Prospectus de Base. Ce Deuxième Supplément a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié que le document est complet et compréhensible et que les informations qu'il contient sont cohérentes. Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Conformément à l'article 212-32 du règlement général de l'AMF, toute émission ou admission de titres réalisée sur la base du Prospectus de Base, tel que complété par le Deuxième Supplément donnera lieu à la publication de conditions définitives.